

# Intégration professionnelle des immigrants francophones dans le secteur des nouvelles technologies : une étude de cas au Manitoba

Thibault Martin

Numéro 35-36, 2010–2011

Inclusion, identité et vitalité : repenser la participation à la francophonie canadienne

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005967ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005967ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, T. (2010). Intégration professionnelle des immigrants francophones dans le secteur des nouvelles technologies : une étude de cas au Manitoba. *Revue du Nouvel-Ontario*, (35-36), 107–136. <https://doi.org/10.7202/1005967ar>

# Intégration professionnelle des immigrants francophones dans le secteur des nouvelles technologies : une étude de cas au Manitoba

Thibault Martin

Université du Québec en Outaouais

Bien que plusieurs communautés francophones hors Québec soient très dynamiques, leur situation démographique se dégrade régulièrement<sup>1</sup>. Ainsi, le taux d'assimilation des francophones (tels que définis par Statistique Canada) est de 74 % en Saskatchewan, de 67 % en Alberta et de 55 % au Manitoba (Statistique Canada 2001). Aujourd'hui, les francophones ne représentent plus qu'un pourcentage très faible de la population des Prairies. Ils constituent, en 2005, 2 % de la population de l'Alberta, 2 % de celle de la Saskatchewan et 4 % de celle du Manitoba<sup>2</sup>.

En 1998, le gouvernement fédéral, préoccupé par le statut de la francophonie hors Québec, confia au bureau d'avocat « Accés » d'Ottawa le soin de faire la promotion du Canada dans les pays d'Afrique francophone. L'objectif était d'inciter des candidats à l'immigration à venir s'installer dans les provinces anglophones plutôt qu'au Québec, destination privilégiée de ceux-ci, notamment depuis que le gouvernement provincial a mis en place sa propre politique d'immigration. Dans le cadre de cette initiative pilote<sup>3</sup>, il fut décidé de conseiller

<sup>1</sup> Voir Roger Bernard, *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir, 1998, et Roger Bernard, *Le choc des nombres. Dossier statistique sur la francophonie canadienne 1951-1986. Vision d'avenir livre II*, Commission nationale d'étude sur l'assimilation, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français Inc., 1990.

<sup>2</sup> Atlas de la Francophonie, <http://franco.ca/atlas/francophonie/>.

<sup>3</sup> À cet égard, en 2002, le Parlement canadien adoptait une nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui contient plusieurs dispositions dont le but est de favoriser « 3. (1) En matière d'immigration [...] le développement des collectivités de langues officielles minoritaires ». À la suite de la promulgation de cette

aux immigrants de venir s'installer au Manitoba, du fait du dynamisme de la communauté franco-manitobaine. Pour ce faire, une tournée d'information fut organisée au Maroc et le président-directeur général de la Société franco-manitobaine (SFM) – l'organe politique des Franco-Manitobains dont le mandat est la défense et la promotion de leurs droits linguistiques – fut invité à faire partie du voyage pour présenter sa communauté. Un an plus tard, une trentaine de familles originaires du Maroc débarquèrent littéralement à Saint-Boniface, persuadées qu'on avait besoin d'eux. Ces nouveaux arrivants pensaient que leur intégration allait être facilitée du fait qu'ils parlaient français. Malheureusement, pratiquement aucun ne put trouver de travail et la moitié d'entre eux repartirent<sup>4</sup> en accusant les Manitobains de racisme et en blâmant le Canada de les avoir trompés sur la réalité du bilinguisme, tel que ce témoignage l'illustre :

Quand j'ai vu les Canadiens venir chez nous, j'ai cru sincèrement qu'ils venaient recruter des gens qualifiés pour répondre à un besoin. Quand l'immigration m'a accepté, j'ai cru que je correspondais à leur demande. Mais une fois arrivé ici, j'ai compris qu'elle recrutait l'élite des pays en voie de développement pour leur offrir des emplois de subalterne [...] Ce qui a été le plus dur pour moi c'est quand on n'a plus eu d'argent et que ma femme a dû aller travailler [...] pour moi ça a été la honte. [...] C'est sûr aussi que le bilinguisme ça n'existe que dans les rêves des bureaucrates, c'est se moquer des gens que d'aller recruter des francophones pour les faire venir à Winnipeg.

Malgré cet échec, la SFM jugea qu'une immigration bien ciblée et bien gérée pouvait s'inscrire dans la stratégie de défense de la francophonie manitobaine qu'elle était en

---

loi, le gouvernement fédéral a défini un cadre stratégique destiné à favoriser l'immigration dans les communautés francophones du Canada. Le premier objectif de ce cadre stratégique est d'« accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones minoritaires » (Citoyenneté et immigration Canada, *Vers la francophonie canadienne de demain*, Ottawa, 2003, p. 7, www.cic.gc.ca [consulté le 15 février 2007]). Ce cadre fut suivi, en 2006, d'un plan stratégique destiné à l'opérationnaliser.

<sup>4</sup> Information fournie par un responsable de la Société franco-manitobaine (entrevue effectuée en 2004).

train d'élaborer<sup>5</sup>. Ce projet était d'autant plus facile que le gouvernement fédéral venait de décider de partager une partie des responsabilités de l'immigration avec les provinces<sup>6</sup>. Créé en 1998 par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le Programme des candidats des provinces (PCP) est le véritable instrument de cette dévolution partielle des pouvoirs d'Ottawa en matière d'immigration. L'un des buts du PCP est de permettre aux provinces de répondre à leurs besoins spécifiques en termes de main d'œuvre en sélectionnant par elles-mêmes un certain nombre d'immigrants. Le PCP a ainsi permis au Manitoba d'augmenter le nombre total d'immigrants accueillis, faisant passer celui-ci d'environ 4 600 en 2002 à 6 500 en 2004<sup>7</sup>, ce qui fait qu'aujourd'hui, presque la moitié des immigrants qui s'installent au Manitoba sont sélectionnés par la province.

La SFM s'intéressa au PCP dès sa mise en place et s'impliqua dans le processus de consultation destiné à élaborer la stratégie provinciale de recrutement et d'accueil des immigrants. Elle effectua aussi différentes missions de promotion du Manitoba en Europe et au Maghreb. Ces démarches permirent de faire passer le nombre de nouveaux résidents permanents maîtrisant le français ou les deux langues officielles et s'installant au Manitoba de 104 en 2003 à 201 en 2005. Bien qu'en termes absolus le nombre de nouveaux venus s'exprimant en français soit très minime, son augmentation rapide est observable vu la taille réduite de la communauté francophone. De plus, comme la majorité d'entre eux sont originaires de l'Afrique sub-saharienne et du Maghreb, cette immigration a pour effet de changer le visage de la communauté, jusqu'alors très homogène. Cette nouvelle dynamique

---

<sup>5</sup> Cette stratégie a pour but de contrer l'immigration en « élargissant l'espace francophone » par une ouverture aux anglophones et aux immigrants (Société franco-manitobaine, *Agrandir notre espace francophone – Passons à l'action pour l'immigration. Rapport du colloque sur l'immigration*, Winnipeg, SFM, 2002).

<sup>6</sup> La première Entente Canada-Manitoba en matière d'immigration fut signée en 1996.

<sup>7</sup> Manitoba, *Manitoba Immigration Facts. Statistical Report*, Winnipeg, Manitoba, Labour and Immigration, 2005, p. 5, [http://www.gov.mb.ca/labour/immigrate/infocentre/pdf/mif\\_05.pdf](http://www.gov.mb.ca/labour/immigrate/infocentre/pdf/mif_05.pdf) (consulté en novembre 2006).

engendre des tensions, certains voyant dans l'immigration une menace à la culture traditionnelle franco-manitobaine. Par ailleurs, l'arrivée de ces nouveaux-venus soulève différentes questions quant à la capacité de la société manitobaine d'intégrer les immigrants francophones. En effet, ceux-ci font non seulement face aux obstacles habituels que rencontrent les immigrants membres des communautés ethnoculturelles, mais le fait qu'ils soient francophones au sein d'une province essentiellement anglophone ajoute un obstacle supplémentaire à leur intégration au marché du travail. L'objet de ce texte est de mieux comprendre les facteurs sociologiques intervenant dans le processus d'intégration de ces immigrants se trouvant techniquement dans une situation de « double ghetto ».

### **Minorités visibles en milieu linguistique minoritaire**

La littérature sur l'immigration est abondante. Dans le contexte de cet article, nous nous sommes intéressés aux travaux qui portent sur les relations interethniques, notamment sur les questions de la discrimination subie par les immigrants et les membres des minorités visibles. De ces travaux, il ressort, malgré le fait que le multiculturalisme soit une institution qui fait relativement consensus au Canada, que les immigrants suscitent aujourd'hui encore, comme l'avait révélé l'ouvrage désormais classique de Reitz et Breton<sup>8</sup>, des réactions de défiance, quand ils ne sont pas carrément traités de façon différentielle<sup>9</sup>. En effet, les discours et les actes

---

<sup>8</sup> Jeffrey G. Reitz et Raymond Breton, *The Illusion of Difference: Realities of Ethnicity in Canada and the United States*, Toronto, C.D. Howe Institute, 1994.

<sup>9</sup> Himani Bannerji, « The paradox of diversity: The construction of a multicultural Canada and women of colour », dans Merle Jacobs (dir.), *Is anyone listening? Women, work and society*, Toronto, Women's Press, 2002, p. 25-61; Morton Beiser, Samuel Noh, Feng Hou, Violet Kaspar et Joanna Rummens, « Southeast Asian refugees' perceptions of racial discrimination in Canada », *Canadian Ethnic Studies*, 2001, vol. 33, n° 1, p. 46-70; Peter S. Li, *Destination Canada Immigration Debates and Issues*, New York, Oxford University Press, 2003; Peter S. Li, *Deconstructing Canada's discourse of immigrant integration*, Working Paper no. WP04-03, Edmonton, PCERII, 2003, [www.pcerii.metropolis.net/frameset\\_e.html](http://www.pcerii.metropolis.net/frameset_e.html) (consulté en novembre 2006); Vic Satzewich (dir.), *Racism and Social Inequality in*

ouvertement racistes sont, aujourd'hui, de moins en moins fréquents; ceci dit, cela ne signifie pas qu'ils aient disparu. Le racisme a plutôt pris de nouvelles formes moins ouvertes et continue à ralentir l'intégration de certains groupes d'immigrants<sup>10</sup>. L'impact de ces comportements sur l'intégration des immigrants au marché du travail intéresse, on s'en doute, les sociologues. Des études sur ce sujet, on peut déduire que les pratiques discriminatoires jouent, certes, un rôle dans le parcours d'emploi, mais qu'elles ne sont pas les seuls déterminants du succès ou de l'échec des immigrants. Ainsi, au Canada l'ethnicité a encore une valeur sur le marché du travail selon la formule de Peter Li<sup>11</sup> et cette valeur joue négativement pour certains groupes. Ceci dit, la reconnaissance des diplômes et des acquis, le type de formation des immigrants à l'arrivée, l'âge à l'arrivée, le lieu de naissance<sup>12</sup>, l'emploi ethnique<sup>13</sup> sont autant de facteurs qui contribuent, parfois de façon décisive, à orienter le parcours professionnel de l'immigrant. Il est d'ailleurs important de noter que le nombre d'années de résidence au Canada est un facteur qui tend à réduire

---

Canada, Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc., 1998.

<sup>10</sup> Kim C. Matthews, « Perceiving Discrimination: Psychological and Sociopolitical Barriers », *Journal of International Migration and Integration*, 2006, vol. 7, n° 3, p. 367-388; Jean Renaud et Tristan Cayn, *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec*, Étude réalisée pour le compte du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et produite par la Direction des affaires publiques et des communications du MICC, 2006.

<sup>11</sup> Peter S. Li, « The Market Value and Social Value of Race », dans Vic Satzewich (dir.), *Race, and Social Inequality in Canada*, 1998, p. 115-130.

<sup>12</sup> Yasmeen Abu-Laban et Christin Gabriel, *Selling diversity: Immigration, multiculturalism, employment equity and globalization*, Peterborough, Broadview, 2003; Yuri Ostrovsky, *Inégalité et instabilité des gains chez les immigrants au Canada*, Direction des études analytiques documents de recherche, Ottawa, Statistique Canada, <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2008309.pdf> (consulté le 8 mai 2008).

<sup>13</sup> Karine Bégin, *Les nouveaux immigrants et l'économie ethnique : une perspective longitudinale*, mémoire de maîtrise, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, 2004.

les disparités entre immigrants et natifs<sup>14</sup>. Ceci dit, les déterminants négatifs semblent, pour certains groupes d'immigrants, notamment ceux originaires d'Afrique sub-saharienne, d'Asie du sud-est et aujourd'hui ceux du Maghreb, se cumuler. Ainsi, Statistique Canada établissait que le taux de chômage des immigrants originaires d'Afrique récemment établis dépasse les 20 %, soit quatre fois plus que le taux de la population née au Canada, alors que celui des immigrants nés en Europe n'est que de 8,4 % pour l'ensemble du Canada et il est même au Québec ainsi qu'en Colombie-Britannique similaire à celui de la population provinciale née au Canada<sup>15</sup>.

Alors que de nombreuses études s'intéressent à la relation complexe et en perpétuelle évolution qui existe entre emploi, ethnicité, langue et immigration au sein de la majorité (anglophone au Canada et francophone au Québec), peu de travaux sont consacrés à l'étude de l'intégration des immigrants au sein des collectivités minoritaires francophones et encore moins à la dynamique spécifique qui régit l'insertion des membres des communautés ethnoculturelles au sein de celles-ci. Pourtant, le nombre de minorités visibles d'expression française hors Québec a récemment augmenté<sup>16</sup>, notamment grâce au Programme des candidats des provinces mais aussi parce que la détérioration de la situation politique dans certains pays d'Afrique francophone a provoqué un afflux de réfugiés vers le Canada dont plusieurs centaines ont choisi les provinces anglophones ou y ont été orientés par les services d'accueil des réfugiés. Cette réalité a conduit quelques organismes à effectuer des recherches

---

<sup>14</sup> Jean-François Godin et Jean Renaud, « L'intégration professionnelle des nouveaux immigrants : effet de la connaissance pré-migratoire du français et (ou) de l'anglais », *Cahiers québécois de démographie*, 2005, vol. 34, n° 1, p. 151-174; Marc Frénette et René Morissette, *Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et ceux nés au Canada au cours des dernières décennies*, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 11F0019MIF2003215 au catalogue, Ottawa, Statistique Canada, 2003.

<sup>15</sup> Statistique Canada, « Les immigrants sur le marché canadien du travail », *Le Quotidien* du 13 mai, Ottawa, Statistique Canada, <http://www.statcan.ca> (consulté le 14 mai 2008).

<sup>16</sup> Commissariat aux langues officielles, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada*, op. cit.

pour identifier les problèmes d'intégration auxquels font face les immigrants. Au Manitoba, la SFM a commandé une première étude *L'accueil des personnes immigrantes d'expression française au Manitoba*<sup>17</sup>, qui lui a servi de base pour produire un document d'orientation stratégique, *Agrandir notre espace francophone – Passons à l'action pour l'immigration*<sup>18</sup>. En Saskatchewan, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a mis sur pied une Commission destinée à étudier les questions relatives à l'inclusion des immigrants au sein de la communauté. La Commission publia en 2006 un rapport intitulé *De la minorité à la citoyenneté*<sup>19</sup>. Ces publications indiquent que les immigrants francophones membres des communautés culturelles font face à différents problèmes qui limitent leur capacité à s'intégrer au marché du travail. Parmi ces obstacles, les publications identifient la non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, ainsi qu'une certaine « méfiance » à leur égard. De la même manière, une étude de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) concluait « qu'il existe encore à l'intérieur des communautés, un important fossé d'incompréhension face à la question des nouveaux arrivants<sup>20</sup> ».

Ceci dit, ces travaux, dont l'objet est avant tout de fournir les bases documentaires nécessaires à l'élaboration des stratégies d'accueil, n'offrent pas de véritable analyse sociologique de la question. Il existe toutefois une étude d'Amal Madibbo<sup>21</sup> qui

---

<sup>17</sup> Joanne Therrien, *L'accueil des personnes immigrantes d'expression française au Manitoba*, Winnipeg, Vidacom Inc., 2002.

<sup>18</sup> Société franco-manitobaine (SFM), *Agrandir notre espace francophone*, op. cit.

<sup>19</sup> Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise (CICF), *De la minorité à la citoyenneté*, Regina, Assemblée communautaire fransaskoise, 2006, <http://www.fransaskois.sk.ca/nouveautes/inclusion/rapport-final.pdf> (consulté le 10 janvier 2007).

<sup>20</sup> Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), *Profil de la communauté francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 2004, p. 48.

<sup>21</sup> Amal I. Madibbo, *Minority within a minority: Black francophone immigrants and the dynamics of power and resistance*, New York, Routledge, 2006.



propose, à partir d'une analyse exhaustive de l'expérience des « Noirs » francophones de l'Ontario, plusieurs pistes d'interprétation sociologique. Tout d'abord, cette étude indique que le racisme est toujours présent au Canada, mais étant plus subtil que par le passé, il est devenu moins facile à identifier et donc plus difficile à contrer. Par ailleurs, elle constate que les Noirs francophones sont dans une situation de « double ghetto » du fait de leur double statut de minorité ethnique et linguistique. Cependant, Madibbo va plus loin et considère que non seulement ceux-ci font face à ce double processus de discrimination, mais qu'ils subissent aussi une troisième forme de domination, celle des « Blancs » francophones. Celle-ci s'inscrirait dans une longue tradition de domination des minorités par les Canadiens d'origine européenne, remontant aux temps de la fondation du pays et justifiée au nom de l'idéologie des deux peuples fondateurs. En effet, bien que les communautés francophones hors Québec constituent des minorités, la politique de bilinguisme aurait permis de maintenir et d'institutionnaliser leur statut de groupe dominant :

Le bilinguisme officiel, en tant que projet national, s'enracine dans le mythe des deux peuples fondateurs [...] et continue à porter un projet national « blanc » destiné aux Blancs qu'ils soient francophones ou anglophones<sup>22</sup>.

Monica Heller<sup>23</sup> avait déjà mis en lumière que la construction par la majorité de minorités, tend à faire germer chez celles-ci des élans « nationalistes » calqués sur ceux de la majorité qui, en retour, les conduisent à militer exclusivement pour la défense de leurs membres. Madibbo, voit, quant à elle, une manifestation de cette domination dans le fait que les études des universitaires francophones et « blancs » sur les Franco-Ontariens ne tiennent pas compte des minorités visibles. En somme, selon Madibbo, « les Noirs sont pris entre l'État et les institutions francophones<sup>24</sup> ». Par

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. x.

<sup>23</sup> Monica Heller, *Linguistic Minorities and Modernity: A Sociolinguistic Ethnography*, New York, Longman, 1998.

<sup>24</sup> « Blacks are caught between the State and Francophone

ailleurs, toujours selon Madibbo, l'attribution des ressources de l'État aux minorités dans le cadre de la politique du bilinguisme profite davantage aux francophones issus des groupes européens qu'aux membres des communautés ethnoculturelles. Elle voit aussi dans la définition faite des francophones par l'État une forme de racisme puisque pour être reconnu francophone il faut correspondre à certains critères définis institutionnellement<sup>25</sup>.

Une seconde étude nous a aussi intéressés dans le cadre de cette recherche. Il s'agit de celle de Nicole Gallant<sup>26</sup> qui a analysé le discours que les organisations francophones et acadiennes portent sur l'immigration. Gallant arrive à des conclusions moins drastiques en ce qui concerne le racisme

---

*mainstream institutions* », Amal I. Madibbo, *op. cit.*, p.11, (traduction libre). « [T]he Canadian national project of official bilingualism that is based on the myth of the two founding people [...] continues to support [...] a predominantly white national project for white Anglophones and Francophones », *Idem*.

<sup>25</sup> Ainsi, pour inscrire ses enfants dans une école de langue française, il ne suffit pas que ceux-ci parlent français, mais il faut que ses parents soient des « ayants droit ». Pour être ayant droit, il faut d'abord être citoyen canadien; ensuite, il faut avoir le français comme langue maternelle – d'où la difficulté avec plusieurs des immigrants qui ne sont ni citoyens et n'ont pas nécessairement le français comme langue maternelle même si le français est leur première langue officielle parlée; ils doivent avoir fait des études primaires en français au Canada; enfin, si un autre enfant est inscrit dans une école de langue française, ils ont le droit constitutionnel de réclamer l'éducation dans la langue minoritaire. Il y a tout de même des exceptions faites au niveau des conseils scolaires et certaines provinces ont légiféré sur les droits à l'école de la minorité. Néanmoins, cette définition des ayants droit fait en sorte que les immigrants qui ont le français comme première langue officielle parlée n'ont pas automatiquement le droit de scolariser leurs enfants en français, ce qui, on en conviendra, constitue un frein institutionnel à l'épanouissement des communautés francophones hors Québec. De plus, on pourrait dire que, d'une certaine manière, tout comme le statut d'Indien qui n'est pas défini en fonction du mode de vie, mais selon des critères biologiques, le statut de francophone est lui aussi contingent de critères généalogiques. La simple expression « ayant droit » pourrait rappeler le concept de statut d'Indien, certains y ayant droit et d'autres pas, peu importe le niveau de pratique de la culture autochtone de l'individu.

<sup>26</sup> Nicole Gallant, « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 37, n° 3, 2006 p. 35-58.

que celle de Madibbo et met en évidence la contradiction qui est au cœur des relations entre les communautés francophones et les immigrants. En effet, les organismes communautaires veulent recevoir des immigrants francophones, ils veulent aussi s'ouvrir à la diversité, mais simultanément ils « perçoivent encore les immigrants comme une perpétuelle altérité par rapport à leur communauté et aux besoins présumés de celle-ci<sup>27</sup> ». En somme, les communautés cherchent à intégrer les immigrants (ils souhaitent qu'ils travaillent, envoient leurs enfants dans les écoles de langue française, s'installent dans la communauté, etc.) et ils développent des stratégies pour cela, mais ils n'ont pas encore de projet qui permettrait d'« inclure », selon la définition de Peter Li<sup>28</sup>, ces derniers. À cet égard, l'auteure note que la SFM ne se distingue pas des autres organismes et révèle, en multipliant les appels à l'ouverture, son incapacité à considérer l'immigrant comme un membre à part entière de la communauté. En conséquence, toujours selon Gallant, les immigrants francophones ont tendance à se sentir comme une minorité intégrant une autre minorité. Ces immigrants se trouvent ainsi dans une situation de double ghetto immigrant et minorité linguistique. Reste à savoir maintenant si leur ethnicité agit comme un troisième facteur d'exclusion, ou si la volonté d'inclusion qui anime la communauté franco-manitobaine va permettre d'éviter cette marginalisation et cette instrumentalisation de l'immigrant.

### Méthode<sup>29</sup>

Les efforts de recherche furent concentrés sur les immigrants qualifiés dans les nouvelles technologies (informatique,

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>28</sup> Peter S. Li, *Destination Canada Immigration Debates and Issues*, *op. cit.*

<sup>29</sup> La recherche qui a inspiré cet article n'aurait pas été possible sans le support du *Prairie Centre for Excellence on Research and Integration* qui a contribué à son financement à travers le programme *Metropolis* du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. La recherche a aussi reçu une contribution financière de la *Manitoba Research Alliance on Community Economic Development in the new Economy*, financée à travers l'Initiative sur la nouvelle économie du Conseil de recherche

multimédia, technologies de l'information), car nous sommes partis du postulat que les individus ayant des compétences dans les nouvelles technologies sont porteurs d'une expertise transposable et utilisable dans différents milieux. Contrairement aux avocats, aux médecins et aux autres professionnels dont les diplômes ne sont pas toujours reconnus hors du contexte national où ils ont été obtenus, les experts dans les nouvelles technologies, notamment les informaticiens, utilisent un langage universel et non localisé qui devrait, du moins en théorie, faciliter leur intégration à n'importe quel marché du travail.

Par ailleurs, et c'est là la spécificité de notre étude, nous avons voulu comparer l'expérience de néo-Manitobains appartenant au groupe des minorités visibles (personnes originaires de l'Afrique du nord et sub-saharienne) avec des immigrants venus d'Europe, notamment de France, ainsi qu'avec des nouveaux-venus originaires du Québec. La raison de ce choix était de déterminer le poids relatif de différents facteurs pouvant ralentir l'intégration : l'origine géographique, l'ethnicité, le niveau de maîtrise de la langue anglaise et l'absence de diplômes canadiens. Chaque groupe ayant des caractéristiques différentes aux regards de ces questions, il nous a semblé que de les comparer permettrait de donner un éclairage nouveau sur l'intégration des immigrants dans les communautés francophones hors Québec. On s'en doute, l'étude reposait sur un postulat, à savoir que les Québécois « blancs » ayant des diplômes canadiens auraient un meilleur accès au marché du travail que les Européens qui, du fait de leur ethnicité, rencontreraient moins d'obstacles que ceux originaires du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne. Ceci dit, au-delà de ce postulat relevant plus du truisme que de l'hypothèse, ce que nous

---

en sciences humaines du Canada. Nous tenons à remercier les organismes qui ont participé au développement de ce projet, soit en nous favorisant l'accès à leurs membres, comme l'a fait l'Amicale de la francophonie multiculturelle du Manitoba, ou en nous fournissant des informations factuelles, comme l'a généreusement fait la Société franco-manitobaine. Merci surtout aux assistants de recherche qui ont effectué les entrevues : Youssouf Digana et Diarietou Seye.

cherchions à comprendre c'est comment le facteur linguistique intervenait dans l'équation. Ainsi, un Québécois qui ne parlerait que peu anglais serait-il quand même mieux placé pour trouver un emploi du fait de sa formation canadienne et de son ethnicité qu'un Camerounais bilingue, musulman et sans diplôme canadien?

Deux étudiants furent engagés pour contacter et interviewer des néo-Franco-Manitobains travaillant dans le domaine de la nouvelle économie. Les 24 premières entrevues eurent lieu de mars à juin 2004 et huit entrevues additionnelles furent effectuées à l'automne 2006. Le faible nombre d'interviewés s'explique par le petit nombre de personnes travaillant dans ce secteur. Nous avons fait deux campagnes de recrutement afin d'augmenter le nombre de répondants. En fait, nous avons rencontré toutes les personnes correspondant aux critères de l'étude et qui ont accepté de répondre à nos questions. Les personnes retenues devaient être majeures, avoir des compétences (sanctionnées ou non par un diplôme) dans les nouvelles technologies et être installées au Manitoba depuis moins de dix ans.

Nous avons aussi voulu connaître le point de vue des responsables des entreprises s'affichant comme francophones ou bilingues œuvrant dans le domaine des nouvelles technologies, c'est-à-dire des sociétés offrant des services en rapport avec Internet, le multimédia, l'informatique ou créant des logiciels et des cd-rom tant éducatifs que de loisirs<sup>30</sup>. Durant l'automne 2003, un étudiant a communiqué avec le propriétaire ou le porte-parole de toutes les compagnies s'annonçant comme bilingues ou francophones<sup>31</sup> et leur a posé des questions à propos de leurs activités, de l'importance du français dans leur compagnie, de l'origine de leurs employés et de leur opinion sur les avantages ou les difficultés associés à l'emploi des immigrants. Six mois plus

---

<sup>30</sup> Le personnel des magasins de vente de détails, notamment de matériel informatique, ne nécessitant pas de compétences spécifiques dans le domaine des nouvelles technologies, mais plutôt dans celui de la vente, a été exclu de la recherche.

<sup>31</sup> Ces compagnies ont été identifiées grâce à l'« Annuaire des services en français » qui répertorie les organismes et les entreprises offrant des services en français.

tard, un autre assistant de recherche a interrogé les compagnies qui n'avaient pas pu être rejointes lors de la première série d'entrevues. Au total 24 compagnies<sup>32</sup> ayant un rapport direct ou indirect avec les nouvelles technologies et offrant des services en français ou bilingues ont été recensées et contactées. Dix-neuf d'entre elles ont accepté de donner une entrevue téléphonique. Six entreprises n'ont pas répondu ou n'étaient plus en opération au moment de la recherche.

**Tableau 1**

**Professionnels des nouvelles technologies interviewés  
(2004 et 2006)**

<b>Origine</b>	<b>Nombre d'hommes</b>	<b>Nombre de femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Europe</b>	6	2	8
<b>Maghreb</b>	7	0	7
<b>Afrique sub-saharienne</b>	6	2	8
<b>Québec</b>	5	4	9
<b>Total</b>	24	8	32

**Tableau 2**

**Responsables d'entreprises des nouvelles  
technologies interviewés (2004)**

<b>Origine</b>	<b>Propriétaire (nombre)</b>
<b>Manitoba</b>	15
<b>Europe</b>	1
<b>Maghreb</b>	0
<b>Afrique sub-saharienne</b>	1
<b>Québec</b>	2
<b>Total</b>	19

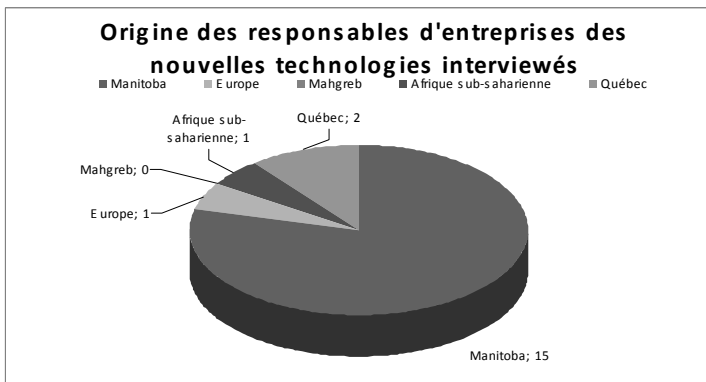
<sup>32</sup> Nous avons inclus les travailleurs autonomes dans les entreprises.

## Résultats

### *Participation des immigrants dans leur secteur professionnel*

Quinze des entreprises de la nouvelle économie interviewées étaient gérées par des francophones natifs du Manitoba, deux par des Québécois, une par un immigrant d'origine africaine, et une par un immigrant d'origine européenne. Les entreprises appartenant à des nouveaux-venus étaient les plus récentes (moins de 2 années d'existence en moyenne contre 8 ans et 8 mois pour l'ensemble de l'échantillon). Les quatre entreprises appartenant à des néo-Manitobains ont d'ailleurs depuis cessé leurs activités. Deux d'entre elles ont fermé leurs portes, leur propriétaire ayant accepté un emploi salarié, un troisième entrepreneur a quitté le Manitoba pour retourner au Québec, et la quatrième entreprise a changé de secteur d'activité. Il apparaît donc difficile pour les entrepreneurs non enracinés dans le milieu manitobain de réussir à s'implanter.

**Graphique 1**



Ceci dit, le sort des entreprises, notamment dans le secteur de la nouvelle technologie, est parfois chaotique. L'expérience des nouveaux arrivants entrepreneurs n'est pas, à ce titre, unique et n'est peut-être pas le résultat d'une situation d'hostilité à leur égard. Cependant, cette faible représentation des néo-Manitobains parmi les gens d'affaires va de pair, et c'est ce qui soulève le plus d'interrogations, avec

une très faible participation des immigrants en tant qu'employés dans les entreprises de la nouvelle économie.

## Graphique 2



En effet, bien que chez les gens d'affaires natifs du Manitoba, l'idée d'embaucher des immigrants qualifiés fasse son chemin (41 % ont répondu qu'il pourrait être facile d'engager des immigrants), très peu de néo-Manitobains travaillent dans ces entreprises. En fait, sur 143 employés travaillant dans les entreprises étudiées, seulement sept sont originaires de l'extérieur de la province, ce qui ne représente qu'un pourcentage négligeable du total de la main d'œuvre salariée dans ce domaine. Pourtant, plusieurs entrepreneurs se sont plaints du manque de personnel qualifié dans leur secteur. Cette faible présence pourrait être expliquée par le fait que 30 % des entrepreneurs ont déclaré que les barrières culturelles limitent leur capacité d'engager des immigrants. Cependant, étant donné que les Québécois ainsi que les immigrants d'origine européenne ne réussissent pas mieux à s'insérer dans ce milieu professionnel que ceux originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne, on ne peut pas en conclure, sans que d'autres données ne viennent le corroborer, que la discrimination envers les minorités ethniques joue un rôle central dans leurs difficultés à obtenir l'emploi de leur choix.



Par contre, le facteur linguistique joue un rôle significatif dans le faible taux d'emploi des néo-Manitobains francophones dans le domaine des nouvelles technologies. En effet, plusieurs employeurs préfèrent, quand ils ne trouvent pas de candidats bilingues, engager des unilingues anglophones plutôt que des immigrants qui ne parlent que français, comme l'indique ce témoignage :

Pour moi c'est plus facile d'engager un unilingue anglophone qu'un immigrant qui ne parle que français. Un anglophone peut communiquer avec tout le monde dans l'entreprise, il peut répondre au téléphone et contacter la plupart des clients. Même mes clients francophones quand ils tombent sur un de mes employés anglophones ne se vexent pas. Par contre, si un client anglophone tombe sur un employé qui ne parle pas anglais, je peux perdre le contrat. Le business se passe en anglais au Manitoba comme ailleurs. C'est ça la réalité de notre domaine.

En fait, du point de vue entrepreneurial, le français n'est pas le critère primordial d'embauche. Ainsi, bien que presque tous les chefs d'entreprises (94 %) considèrent que le français est un atout pour leur entreprise, près de la moitié des employés au sein de ces entreprises, qui se qualifient elles-mêmes de francophones, parlent uniquement anglais.

En somme, le milieu professionnel des nouvelles technologies n'est pas facile à intégrer pour les néo-Franco-Manitobains. Ce constat vaut pour toutes les catégories de nouveaux-venus. Si l'on se base sur les commentaires recueillis auprès des entrepreneurs, il apparaît que la maîtrise insuffisante de l'anglais est le facteur principal qui limite leur capacité d'embaucher des néo-Manitobains même si plusieurs employeurs considèrent que les barrières culturelles peuvent aussi contribuer à cette situation. Pour pouvoir aller plus loin dans notre analyse et déterminer avec moins d'incertitudes le rôle spécifique de chacun de ces facteurs, nous nous intéresserons maintenant à l'expérience des immigrants eux-mêmes.

## **Obstacles limitant l'intégration**

### *Favoritisme communautaire*

Selon les témoignages des répondants<sup>33</sup>, plusieurs facteurs semblent faire obstacle à l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants. Il existe, en premier lieu, une forme de favoritisme communautaire qui nuit autant aux immigrants d'origine africaine, arabe ou européenne qu'aux Québécois. En effet, certains répondants affirment que « des gens de la place », moins qualifiés qu'eux, ont obtenu des postes qu'ils convoitaient. Un répondant affirme, par ailleurs, que les entrepreneurs franco-manitobains de souche s'entraident en faisant affaire les uns avec les autres quand ils le peuvent. Il existe, à son avis, une solidarité entrepreneuriale communautaire forte, mais à laquelle il n'a pas accès. Ainsi, selon lui, lorsque les entreprises francophones veulent faire une campagne de marketing, elles ont recours à une entreprise appartenant à un Franco-Manitobain. De même, pour le tournage de films promotionnels, la création de sites Web ou pour tout autre service, elles font appel à des concitoyens. Mais lui, bien qu'opérant aussi en français, n'a jamais pu profiter de ce réseautage, devant faire des offres de services comme n'importe lequel de ses concurrents anglophones et n'obtenant le contrat que lorsque ses devis sont moins élevés. Cet extrait de son témoignage résume son sentiment :

Quand j'ai voulu créer ma compagnie, j'ai participé au programme d'aide à la création d'entreprises du fédéral en partenariat avec le CDEM<sup>34</sup>. J'ai

<sup>33</sup> Du fait que le nombre d'entreprises et de professionnels des nouvelles technologies est assez faible au Manitoba francophone, nous avons choisi de ne pas indiquer, sauf dans des cas exceptionnels, l'origine des répondants afin d'éviter que l'on ne puisse les identifier par recoupement.

<sup>34</sup> Conseil de développement économique du Manitoba (CDEM), organisme franco-manitobain dédié au développement économique des collectivités francophones. Le CDEM gère divers programmes gouvernementaux d'aide aux entrepreneurs ou à la création d'entreprises. Il est aussi très impliqué dans la promotion du Manitoba français à l'étranger ainsi que dans le recrutement d'immigrants.

été bien traité mais ce qui m'a déçu c'est qu'à la fin les Franco-Manitobains ont organisé une sorte de réseautage afin de travailler ensemble [...] mais moi ils ne m'ont pas proposé de faire partie de leur groupe. Une fois, ils ont même publié une revue pour faire la promotion des nouvelles entreprises franco-manitobaines. Ils y [étaient] tous [...] sauf moi. Sais-tu mon sentiment? Ils voulaient que je me joigne à [leur programme] car ils pouvaient avoir l'argent du [...] fédéral, mais une fois que je ne leur rapportais [plus] rien je n'existais plus.

Un autre entrepreneur est, quant à lui, mécontent du fait que les institutions communautaires, fassent, selon lui, systématiquement appel aux entreprises appartenant à des Franco-Manitobains, oubliant les autres entreprises francophones. D'autres répondants pensent même que ce favoritisme conduit à des pratiques discriminatoires, tel que ces témoignages l'indiquent :

J'ai postulé pour un poste dans le multimédia [...] J'ai été convoqué en entrevue et j'ai vraiment fait une bonne entrevue. Il y avait là un gars qui s'y connaissait vraiment en multimédia et on a cliqué, j'ai cru que j'avais le *job*. [...] Quelques mois plus tard, j'ai appris que quelqu'un de la communauté, bien moins qualifié que moi, avait eu le *job*.

Ce qui compte le plus ce n'est pas d'être qualifié, c'est d'appartenir à une famille franco-manitobaine. Cette situation est problématique parce que cela crée une sorte de système hiérarchisé où les Franco-Manitobains contrôlent tout et nous, les immigrants, on est juste bon à travailler sous leurs ordres.

Alors que nous étions au cœur de cette recherche, est parue dans le journal de la communauté une offre d'emploi pour un poste dans le domaine des nouvelles technologies. L'offre d'emploi stipulait que la date d'entrée en fonction était la semaine suivante ce qui ne laissait pratiquement pas de temps pour poser sa candidature. Un répondant à qui nous avons demandé s'il comptait soumettre sa candidature nous a répondu que cela ne servait à rien car le directeur de l'organisme avait déjà « son candidat » et qu'il affichait le poste parce qu'il y était obligé mais ne voulait pas recevoir trop de

candidatures pour ne pas avoir à les refuser. Il s'agit, certes, d'un incident isolé, si ce n'est d'une perception non fondée, mais cela révèle que certains répondants ont le sentiment que les réseaux communautaires franco-manitobains jouent un rôle important dans l'attribution des emplois.

Ceci dit, les répondants n'attribuent pas à des comportements racistes ou discriminatoires ce favoritisme. Certes, plusieurs d'entre eux font état d'expériences négatives, toutefois, la plupart considèrent que la communauté francophone ne représente pas un environnement spécialement hostile même s'ils constatent un certain malaise collectif chez les natifs du Manitoba français envers les immigrants. Le projet mis de l'avant par le leadership politique de la communauté de recruter davantage d'immigrants a d'ailleurs suscité une controverse importante qui n'est toujours pas terminée. En effet, alors que plusieurs Franco-Manitobains voient dans cette initiative un moyen d'assurer la pérennité du fait français au Manitoba, d'autres sont opposés à cette arrivée d'immigrants y voyant une source potentielle d'érosion de la culture franco-manitobaine traditionnelle. Par contre, malgré ce débat parfois virulent, plusieurs immigrants ont le sentiment que la communauté ne les rejette pas, comme cet extrait d'un témoignage l'indique :

Je pense que je peux dire que je fais partie de la communauté francophone du Manitoba. Je suis un acteur qui contribue selon mes moyens [...] je sens en tout cas que la communauté me donne pas mal d'opportunités pour participer et influencer positivement [...] Bien sûr, je ne me sens pas tout à fait comme un membre à part entière et c'est un peu à cause des discours [au sujet de l'immigration] des Franco-Manitobains. Mais je pense qu'il faut passer par-dessus et éviter de tomber dans ce genre de piège [la victimisation] et de développer des frustrations car on a tous la possibilité de contribuer à notre manière.

En somme, les répondants constatent l'existence, au sein de la communauté, d'une solidarité forte qui les défavorise et qu'ils n'attribuent pas nécessairement au racisme ou à la discrimination, mais plutôt au fait que la société franco-manitobaine soit tissée serrée.

### *Non-reconnaissance des acquis et réseautage*

Tel que prévu, la non-reconnaissance des acquis et des diplômes est un autre facteur retardant l'insertion professionnelle. En général, lorsqu'ils sont interrogés à ce sujet, les répondants deviennent intarissables et leurs commentaires sont de deux natures. D'abord, l'indignation. C'est ainsi que le président de l'Amicale de la francophonie multiculturelle du Manitoba (organisme regroupant des immigrants venus d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb ainsi que quelques sympathisants venus d'Europe) déclarait en entrevue à *La Liberté* que « la non-reconnaissance des équivalences est un non-respect des droits de la personne<sup>35</sup> ». Ce sentiment est partagé par cet autre immigrant :

C'est quoi leur but, recruter l'élite de l'Afrique pour l'humilier une fois arrivée ici en disant que leurs acquis et diplômes ne valent rien? Pour qui ils se prennent? Ils savent à peine parler français et ils ne reconnaissent pas mes diplômes.

Mais d'autres adoptent une attitude plus résignée :

Il ne faut pas être dupe, les nouveaux arrivants ne peuvent pas espérer qu'à leur descente d'avion on va leur dérouler le tapis rouge.

Il faut noter que la non-reconnaissance des diplômes affecte les immigrants de toute origine. Ceci dit, plusieurs immigrants appartenant au groupe des minorités visibles arrivent à contourner l'absence de diplôme canadien et ont indiqué avoir réussi à s'intégrer dans le milieu professionnel grâce à leurs réseaux personnels. Il semble y avoir deux types de réseaux pouvant aider les immigrants. D'abord, les réseaux ethniques, surtout familiaux. En fait, la plupart des individus rencontrés qui ont réussi à s'intégrer au marché du travail aident les membres de leur famille. Ainsi un répondant a indiqué que son frère lui avait « payé » ses études en informatique. Une autre personne avait parrainé son conjoint et lui avait conseillé d'aller étudier en informatique

---

<sup>35</sup> Mylène Crête, « Les diplômés étrangers reconnus », *La Liberté*, édition du 13-20 février 2003, p. 9.

dès son arrivée au Manitoba. Cette solidarité au sein des groupes ethnoculturels n'est pas surprenante et a été soulignée à différentes reprises par la littérature. Ce qui est plus surprenant, c'est le rôle que jouent aussi les réseaux de la communauté franco-manitobaine pour aider les immigrants à trouver de l'emploi. Ainsi, plusieurs des personnes interrogées ont aussi indiqué avoir reçu de l'aide de la part des institutions franco-manitobaines. Tout d'abord, les organisations catholiques francophones (Chevaliers de Colomb, centres d'accueil ou d'hébergement, paroisses) qui offrent non seulement aux nouveaux arrivants de l'aide matérielle et des conseils, mais aussi des emplois. Cette action des groupes religieux n'est pas unique, plusieurs institutions laïques telles Pluri-elles (un organisme communautaire d'aide aux femmes) procurent du travail à plusieurs immigrantes et aide des dizaines d'autres à se trouver du travail. Cet organisme, dont le rôle n'est pas spécifiquement d'aider les immigrantes, consacre cependant beaucoup d'énergie et de ressources à cette clientèle. Plusieurs répondants ont indiqué leur gratitude envers les différentes institutions communautaires, même si les emplois offerts au sein de ces organismes n'étaient pas en rapport avec leur qualification et s'apparentaient quasiment à de l'aide de dernier recours. Cependant, une fois à l'intérieur des institutions communautaires, les immigrants contribuent ensuite à aider leurs compatriotes en utilisant les réseaux de l'organisme auquel ils se sont joints, comme l'indique ce témoignage :

Mon premier travail je l'ai eu grâce aux Sœurs. Grâce à ce travail, j'ai fini mes études au collège, puis j'ai trouvé un travail chez X [dans le domaine des multimédia]. Là ça m'a permis de faire venir mon frère, car j'avais un travail pour le sponsoriser. Puis, grâce à mon employeur qui m'a dit qu'il y avait un emploi libre dans une autre compagnie j'ai pu faire entrer une amie chez Y.

Il existe donc une interrelation entre certains réseaux communautaires franco-manitobains et les réseaux d'entraide ethno-familiaux. Dans le même ordre d'idée, il est important d'indiquer que le Collège universitaire de

Saint-Boniface est devenu un joueur important dans l'offre d'emploi aux immigrants. Il ne s'agit pas de dire qu'il s'y pratique un népotisme favorable aux immigrants, mais depuis que la faculté des Arts et des Sciences a élu comme doyen un professeur originaire du Sénégal, celui-ci encourage les enseignants originaires de l'étranger, incluant ceux n'ayant pas de diplôme canadien, à poser leur candidature lorsque des postes pour lesquels ils sont qualifiés s'ouvrent. C'est ainsi que depuis quelques années, le Collège a engagé plusieurs chargés de cours et professeurs d'origine étrangère. Ceci dit, il y a toujours eu des professeurs venus de l'étranger au Collège, comme dans la plupart des institutions d'enseignement supérieur. Ce qui a changé, c'est la volonté affichée d'encourager les étrangers à joindre les rangs de cette institution enracinée dans la tradition franco-manitobaine. Comme pour boucler la boucle de cette interrelation entre réseaux ethnoculturels et réseaux franco-manitobains traditionnels, ce doyen vient d'être élu (en 2006) président de la SFM, organisme traditionnellement contrôlé par l'élite franco-manitobaine de souche, c'est-à-dire comme aiment à la nommer certains néo-Manitobains, l'« Aristocratie du Petit Québec ».

### *Bilinguisme « fictif » et statut du français au Manitoba*

L'autre élément considéré comme retardateur est celui de la langue. Les immigrants francophones rencontrés indiquent que le fait de ne pas parler anglais ou de mal le parler leur a nui dans leur recherche d'emploi, non seulement du côté anglophone, mais aussi, à leur grande surprise, au sein des organismes communautaires franco-manitobains, comme l'exprime ce répondant :

Tu passes une entrevue pour un poste en français et quand ils voient ta face [le répondant est originaire d'Afrique sub-saharienne], ils te demandent comment est ton anglais. Même dans la communauté, même quand tu cherches un emploi en français on te demande de savoir aussi parler anglais.

En fait, lorsqu'on leur demande quel est, selon eux, le facteur qui les handicape le plus lorsqu'ils cherchent un emploi, les répondants indiquent que c'est le fait d'être francophone :

Si on pense [...] que la Constitution nous garantit de nous intégrer, on se met le doigt dans l'œil, comme on dit. La réalité canadienne, c'est que l'anglais seul peut permettre de s'intégrer, pas le français seul... C'est la réalité et il faut l'affronter avec courage.

Par ailleurs, les répondants ne se plaignent pas uniquement de l'hégémonie de l'anglais dans le marché de l'emploi, mais aussi du peu de prestige dont jouit le français au Manitoba. Beaucoup des nouveaux arrivants rencontrés ont le sentiment que le français est une langue de second ordre, a *second class citizen's language* (une langue de citoyen de deuxième classe), tel que l'a exprimé, en anglais, un répondant. Une autre personne interviewée rapporte qu'elle a voulu un jour acheter un livre à l'aéroport et a demandé au vendeur s'il avait des publications en français et c'est fait répondre : « *We don't sell books in foreign language* » (nous ne vendons pas de livres en langue étrangère). Un autre répondant nous a fait ce commentaire :

Ma coiffeuse m'a dit un jour : « *I can't understand the French people. Why are you so crazy about keeping a backward language? I like French people, I have a lot of friends that are French but why don't you teach English to your kids?* » (Je ne comprends pas les Francophones. Pourquoi voulez-vous garder à tout prix une langue si retardataire? J'aime bien les Francophones, j'ai beaucoup d'amis francophones, mais pourquoi vous n'apprenez pas l'anglais à vos enfants?) Quand tu entends ça, tu te demandes vraiment pourquoi ils veulent des immigrants francophones.

Quant aux Québécois, ils critiquent à la fois la majorité anglophone pour leur non-respect des droits de la minorité, mais ils font aussi des reproches aux Franco-Manitobains disant que ceux-ci font trop de concessions acceptant, par exemple, qu'on crée des centres de services bilingues au lieu de centres en français. Plusieurs immigrants parlent ainsi de



bilinguisme « fictif », et vont même jusqu'à dire que l'immigration les a « trompés » en leur disant que le Canada est un pays bilingue, où l'on peut vivre dans la langue de son choix. Ceci dit, la question du français revêt une autre dimension car, au-delà du faible statut social du français, les témoignages révèlent qu'il existe un autre enjeu important qui a des impacts sur la capacité des nouveaux venus de s'intégrer au marché du travail.

### *Compétition pour les emplois en français*

Les entrevues ont permis de relever un phénomène que nos hypothèses n'avaient pas anticipé et qui semble affecter autant les Québécois que les immigrants : la compétition pour les emplois en français. Cette problématique est résumée de façon directe par ce répondant :

Les Franco-Manitobains veulent garder les emplois en français pour eux. Je ne leur en veux pas, car pour eux c'est la seule manière de garder leur français. Là où je leur en veux, c'est qu'ils n'acceptent pas la compétition et qu'ils vont préférer un gars d'ici même s'il est incompetent plutôt qu'un étranger qualifié. En fait, si tu veux mon opinion, je crois que ce qui fait leur affaire, c'est qu'on ait un *job* ordinaire pourvu qu'ils gardent les meilleurs postes. Du moment que tu achètes dans les commerces de Saint-Boniface [...] c'est bon, t'es correct. On peut même dire qu'ils t'aiment. Mais quand tu as dépensé toutes tes économies et que tu commences à dire que tu veux un travail, ils te regardent de travers et te disent qu'il n'y a pas de travail en français, qu'il faut que tu apprennes l'anglais.

Comme ce commentaire l'indique, les Franco-Manitobains les plus impliqués dans la défense de la langue française « veulent à tout prix », tel que le disait un Franco-Manitobain, travailler en français car ils ont compris du fait de l'expérience de leurs parents ou des membres de leur entourage que ceux qui travaillent en anglais perdent l'habitude de s'exprimer en français et finissent par utiliser l'anglais dans toutes les sphères de leur vie sociale incluant leur propre foyer, ce qui contribue à la non-transmission du français à leurs enfants. Par ailleurs, travailler en français permet à beaucoup de Franco-Manitobains,

surtout les membres de la nouvelle génération qui ne maîtrisent le français qu'imparfaitement, d'améliorer leur compétence. De même, la vie professionnelle en français crée un environnement de proximité qui renforce le sentiment d'appartenance communautaire et stimule la pratique du français dans l'espace public. En fait, plusieurs répondants ont indiqué que, « la communauté francophone » se résumait à ceux qui travaillent en français :

C'est toujours les mêmes que l'on voit dans les événements communautaires et quand tu vas au CCFM [Centre culturel franco-manitobain] pour un spectacle, si tu entends des Manitobains qui parlent français entre eux, c'est qu'ils travaillent dans un organisme francophone.

En somme, plusieurs répondants disent que le fait que beaucoup de Franco-Manitobains cherchent à travailler en français augmente les difficultés qu'ils éprouvent dans leur recherche d'emploi. Certains se sentent même floués, car ils estiment que les natifs du Manitoba s'accaparent les emplois et se « les distribuent entre eux, même s'ils ne sont pas qualifiés ». Plusieurs pensent aussi que l'exigence du bilinguisme dans les emplois au sein de certains organismes communautaires n'est qu'un moyen de donner l'avantage aux Franco-Manitobains de souche, comme l'exprime ce répondant : « Si les postes étaient uniquement en français c'est nous, les vrais Francophones, qui les aurions ».

Le petit nombre d'emplois disponibles en français, le nombre important d'immigrants désireux de travailler en français, ajouté à la volonté marquée de plusieurs Franco-Manitobains de travailler en français de manière à pratiquer leur langue, crée sans doute un sentiment de compétition pour l'emploi. Cela a-t-il pour résultat que seuls les Franco-Manitobains accèdent à ces emplois? Cela veut-il aussi dire que ces derniers créent des barrières pour empêcher les immigrants d'y avoir accès? En fait, nous ne le pensons pas, car les conditions structurelles, notamment le bilinguisme, jouent suffisamment en leur faveur sans qu'ils aient à discriminer les nouveaux venus. En somme, les Franco-Manitobains ne font que tirer partie des combats livrés dans le passé par les

francophones de tout le pays afin d'améliorer leur sort et faire respecter leurs droits. De plus, ils bénéficient aussi du fait que les réseaux communautaires sont très actifs, ce qui fait en sorte que la plupart des emplois sont redistribués au sein ou par l'intermédiaire des réseaux communautaires. Cela contribue à expliquer le nombre restreint de nouveaux arrivants travaillant dans les entreprises francophones de nouvelles technologies et les commentaires que nous avons recueillis concernant les difficultés des nouveaux arrivants à obtenir un emploi dans la communauté en sont l'illustration.

## **Discussion**

Les témoignages présentés ici révèlent la frustration des immigrants francophones qui n'arrivent pas à intégrer le marché du travail comme ils l'avaient espéré en venant s'installer au Manitoba. La plupart considèrent que leur échec personnel a des causes extérieures à eux puisque leurs compétences professionnelles dans le domaine des nouvelles technologies auraient dû faciliter leur insertion socioéconomique. Ces expériences individuelles invitent à nous questionner sur la capacité du Canada à accueillir hors Québec les immigrants francophones, notamment au Manitoba qui a été choisi comme un terrain pilote. En effet, alors que l'immigration anglophone ou allophone connaît un succès important dans cette province, la majorité des immigrants francophones rencontrés éprouvent des problèmes d'intégration professionnelle. Les données recueillies par le ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba sont, à cet égard, explicites, puisque 90 % des 1 500 immigrants arrivés, entre 1999 et 2000, dans le cadre du Programme des candidats provinciaux (PCP) s'étaient installés de façon permanente dans la province et 94 % de ces derniers occupaient un emploi en 2001, dont 60 % dans leur domaine de qualification<sup>36</sup>. Par contre, du côté francophone, la situation est bien différente puisque de nombreux immigrants quittent la province faute d'y trouver du travail; ainsi environ la moitié

---

<sup>36</sup> Manitoba, Programme des candidats d'une province – Manitoba – fiche de renseignements, <http://www.gov.mb.ca/chc/press/top/2002/03/2002-03-11-01.html.fr>, 2002 (consulté en février 2007).

des familles de la première cohorte d'immigrants francophones arrivés en 1999 et en 2000 dans le cadre du PCP avait quitté le Manitoba quatre ans plus tard, selon un responsable de la SFM interviewé en 2004.

Quelles sont les causes de cet échec de l'immigration francophone au Manitoba? L'analyse des témoignages suggère que, contrairement à ce que nous aurions pu penser, la discrimination fondée sur l'ethnicité ne semble pas déterminante. Certes, elle existe, mais au dire même des membres des communautés ethnoculturelles interrogés, elle n'est pas supérieure à ce qu'elle est ailleurs ou à celle à laquelle les autres minorités visibles (allophones ou anglophones) font face; il ne s'agit donc pas du facteur déterminant dans les difficultés qu'ils éprouvent pour s'insérer dans le marché du travail. De plus, les immigrants européens ainsi que les Québécois éprouvent à peu près autant de difficultés à s'intégrer dans le réseau professionnel de leur choix que les immigrants venant du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. Il apparaît donc que le marché de l'emploi des nouvelles technologies est d'une manière générale peu accessible aux néo-Manitobains d'expression française, peu importe leur origine ethnique, tout du moins lorsque ceux-ci ne parlent pas ou très peu anglais. En somme, ces nouveaux arrivants font tous face aux mêmes problèmes structurels même si l'ethnicité se comporte parfois comme un facteur aggravant.

Quels sont donc ces facteurs qui limitent l'intégration des néo-Franco-Manitobains? Tout d'abord, il y a la non-reconnaissance des acquis et des diplômes non-canadiens. Ensuite, le fait que le français n'ait que peu d'attrait et de prestige au Manitoba, surtout sur le marché de l'emploi et cela même au sein des entreprises francophones, nuit beaucoup aux immigrants et les déstabilise. Mais ce qui semble être le problème central, c'est la compétition pour les emplois en français. Malheureusement pour eux, les immigrants ainsi que les Québécois partent perdants dans cette course à l'emploi car les Franco-Manitobains bénéficient de deux avantages majeurs. Tout d'abord, les relations interpersonnelles qui

jouent d'autant plus fortement que la communauté est tricotée serrée et, ensuite, le bilinguisme institutionnel.

Cette question du bilinguisme mérite que l'on s'y attarde car, si les immigrants peuvent réussir à compenser l'absence de réseaux locaux par des réseaux ethnoculturels, le bilinguisme institutionnel constitue une véritable forteresse qui se dresse entre les immigrants et leur projet d'intégration. Le bilinguisme des institutions franco-manitobaines est pourtant un phénomène récent. En effet, une des fiertés de l'élite franco-manitobaine est d'avoir réussi à survivre à l'assimilation en créant, au cours des ans, des institutions culturelles et politiques profondément francophones, depuis la création de la Société historique de Saint-Boniface (1902) jusqu'à la celle de la Commission et de la Division scolaire franco-manitobaine (1993). En fait, au total, plus de cinquante organismes francophones contribuent à la vie française au Manitoba. La prolifération de ces institutions est, selon Heller (1998), une réponse classique des minorités à l'État qui les a marginalisées. En général, ces institutions ont tendance à produire des barrières qui en limitent l'accès aux non-membres de la communauté. Aujourd'hui, on assiste à une rupture importante avec cette tradition d'isolement; en effet, les gains les plus récents se sont faits et continuent de se faire à travers la mise en place d'institutions bilingues telles l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (1994), le Conseil de développement économique du Manitoba (1996) et, depuis peu, les Centres de services bilingues (2002). Comme ces derniers ont été institués pour répondre aux besoins de la population francophone<sup>37</sup>, on peut donc se demander si ceux-ci « ont besoin d'être bilingues », comme le demandait un répondant qui ajouta « leur

---

<sup>37</sup> La création de ces Centres est le résultat des recommandations du Rapport du juge Bernard Chartier qui avait reçu le mandat du Gouvernement du Manitoba d'étudier la mise en œuvre de la Politique sur les services en langue française et de faire des propositions à cet égard. Son rapport préconisait la mise en place de centres de services à guichet unique où les services en français seraient concentrés. Voir Richard Chartier, *Avant toute chose, les bons sens : un rapport et des recommandations sur les services en français au sein du gouvernement du Manitoba*, Winnipeg, Secrétariat aux affaires francophones, 1998, <http://www.gov.mb.ca/fls-slf/report/toc.html> (consulté le 15 mars 2007).

seule raison d'être bilingues est d'obtenir des subventions d'Ottawa ». Effectivement, pour pouvoir obtenir de nouveaux services et pour pouvoir, d'une manière générale, faire avancer le développement social et économique de leurs communautés, les Francophones hors-Québec doivent avoir recours à Ottawa, qui répond à leur demande en finançant de plus en plus des institutions et des programmes « bilingues ».

Bien qu'elle soit fortement attachée à son identité de francophone, l'élite franco-manitobaine joue quand même cette carte du bilinguisme pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a une part compréhensible d'opportunisme dans leur choix. En effet, alors que pendant des décennies les Franco-Manitobains ne purent faire valoir leurs droits en tant que Francophones, depuis l'institutionnalisation du bilinguisme, leurs demandes progressent de façon beaucoup plus satisfaisante. Ils n'ont donc pas de raison de refuser cette nouvelle donne qui semble contribuer à la redynamisation de la collectivité franco-manitobaine. Ensuite, le fait que le bilinguisme leur permette aussi de conforter leur pouvoir local, puisque ce sont eux en tant que bilingues, par culture, qui ont le plus de chance de diriger ces institutions, ne nuit pas non plus. Ici notre analyse va dans le même sens que celle de Madibbo qui voit dans les institutions francophones un relais de la domination politique et économique qu'exerce l'État au nom de la majorité sur les minorités et, dans le cas qui nous intéresse, les Franco-Manitobains se comportent comme la majorité et ne cherchent pas à s'opposer à l'État qui les favorise pour réclamer l'égalité de tous les Francophones.

Cette bilinguisation des institutions francophones ajoute un nouvel obstacle aux immigrants qui veulent travailler en français, ce qui rend la compétition pour les emplois de moins en moins favorable aux non-natifs du Manitoba et augmente en retour leur mécontentement envers leur province d'accueil, mais surtout envers le bilinguisme, en tant qu'institution contribuant à leur marginalisation. Ceci dit, la compétition pour les emplois en français est d'autant plus inévitable que beaucoup de Franco-Manitobains considèrent que travailler en français est une nécessité absolue s'ils veulent

préserver individuellement leur langue. En revanche, les immigrants francophones qui ont été sélectionnés par les services d'immigration du fait de leurs compétences en français ne sont pas prêts à renoncer à ce qu'ils considèrent comme « leur droit de travailler dans la langue officielle de leur choix ». La résolution de cette tension n'est pas impossible et les efforts importants faits par les institutions franco-manitobaines ont des résultats positifs; plusieurs immigrants s'intègrent à la communauté qui est de plus en plus ouverte aux nouveaux venus, comme notre analyse l'indique. Ceci dit, il ne faut pas non plus sous-estimer l'ampleur de la tâche à accomplir et quelque soit les discours à la mode qui suggèrent que la solution doit venir des acteurs du milieu, celle-ci ne peut être le produit de leur seule capacité réflexive. En effet, comment pourraient-ils rendre l'unilinguisme français soudainement attrayant et faire naître par génération spontanée les centaines d'emplois nécessaires pour accommoder toutes les parties? Il est clair que les gouvernements ont un rôle à jouer dans l'épanouissement du fait français au Canada et à notre avis cela doit se faire à travers le soutien des institutions francophones et non pas par la consolidation du bilinguisme institutionnel. La dualité linguistique du Canada ne peut pas se résumer à une offre de services bilingues, mais doit passer par la consolidation des communautés francophones. Pour cela, semblent nous dire les immigrants francophones qui ne souhaitent pas s'assimiler, il faut ménager un espace de travail et de vie en français et uniquement en français au lieu de diluer le fait français en multipliant les instances bilingues.